

Commune  
de  
**PRESSIGNY-LES-PINS**

DEPARTEMENT DU LOIRET  
-  
ARRONDISSEMENT DE MONTARGIS  
-  
CANTON DE CHATILLON-COLIGNY

Monsieur le Maire de la Commune de Pressigny-les-Pins

à

Monsieur le Préfet du Loiret  
Direction Générale des Finances Publiques

samedi 26 septembre 2009

Objet : Hausse des impôts locaux  
Dossier suivi par : B. NICOLAS

Monsieur le Préfet,

Suite à la hausse importante des impôts locaux sur la commune de Pressigny-les-Pins, les taux d'imposition ayant évolué brutalement de 120%, les contribuables sont appelés à honorer des échéances très lourdes entre octobre et décembre 2009.

Sans revenir sur les motifs légitimes, partagés avec vos services et acceptés par le Conseil Municipal qui, finalement, a dû approuver cette augmentation fiscale en juillet 2009, en toute objectivité, je voudrais solliciter votre attention sur les points suivants :

- Les avis d'imposition montrent une augmentation d'environ 35% sur les **taxes foncières** (variable d'un avis à l'autre selon l'évolution des bases d'imposition),
- Les avis d'imposition montreront bientôt une augmentation bien plus importante, de l'ordre de 70%, sur les **taxes d'habitation**,

Les habitants subissent non seulement cette extraordinaire hausse des impôts mais également le fait qu'ils vont devoir payer immédiatement la part d'impôt supplémentaire due au titre de l'année en cours. La conséquence sur le budget des ménages est grave dans certains cas.

Certes, le maire que je suis aurait dû communiquer bien plus tôt sur le sujet. En plus de la hausse des impôts, je dois également assumer un manque de communication de ma part qui ajoute à la colère des habitants.

Malgré le temps qui passe et les échéances qui approchent, je voudrais souligner la lourde responsabilité que je porte en tant que maire sur les effets subis dans le budget de chacune des familles de ma commune.

Je dois apporter à mes concitoyens tout le soutien nécessaire afin d'atténuer autant que possible l'effet brutal d'une régularisation de paiement des impôts locaux 2009. Bien que ces impôts soient parfaitement dus, ils n'ont pas été prévus dans le budget personnel des familles.

.../...

C'est pourquoi, je me permets de solliciter votre accord pour que la Trésorerie de Châtillon-Coligny puisse, à titre exceptionnel, accueillir favorablement toutes les demandes d'étalement de la part de mes administrés.

Je me permets notamment de solliciter votre accord pour que mes administrés qui sont déjà mensualisés puissent demander une modification de leurs « Avis d'échéances 2010 », pour la taxe foncière ainsi que pour la taxe d'habitation, afin de reporter sur les 10 échéances de l'année 2010 les échéances de régularisation prévues en novembre 2009 et décembre 2009.

Je me permets encore de solliciter votre haute bienveillance pour dispenser mes administrés de toute majoration ou pénalité, dans la mesure où, bien entendu, les paiements seraient honorés conformément aux accords préalablement convenus avec la Trésorerie locale.

Dans l'espoir de votre soutien,

Veillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes salutations respectueuses.

Le Maire,  
Brieuc NICOLAS